

LA PATRIE

MONTREAL, 19 JUILLET 1889

Listes Electorales.

Les citoyens qui ont les qualifications nécessaires pour devenir électeurs, doivent s'empresser de faire inscrire leurs noms sur les listes électorales maintenant entre les mains des réviseurs.

Les réviseurs de la division Montréal-Est pourront se faire inscrire aujourd'hui de 10 à 11 heures a.m., dans la chambre du juge Mathieu, au palais de justice. Le juge Mathieu ouvrira lundi prochain, un bureau qui sera ouvert de 7 à 8 heures p.m., pour la commodité des personnes qui ne peuvent quitter leur travail pendant le jour. Nous donnerons samedi ou lundi l'adresse de ce nouveau bureau.

Le réviseur de la division Est fait actuellement imprimer des formulaires de demandes d'inscription. M. J. S. Archibald est le réviseur de la partie Ouest. Il tient les listes de sa division au No 181, rue St-Jacques, où les citoyens pourront le consulter de 9.30 a.m. jusqu'à 6 p.m.

M. Henry J. Kavanagh, le réviseur de la division Centre, a son bureau dans l'édifice de l'Impériale, Chambre 59, No 107, rue Saint-Jacques, en face de la Place d'Armes.

Il est fort possible que l'Union Ouvrière Conservatrice d'Ottawa soit dissoute.

M. J. U. Gregory agent à Québec, du département de la marine, remplira en même temps les fonctions de chef de police riveraine.

Dit le Canada :
Nous avons le regret d'informer nos lecteurs que M. Vidal, dont le Canada a publié, dans le cours de trois derniers mois, un assez grand nombre d'articles, vient de mettre fin à cette collaboration.

M. Dalton McCarthy a écrit à J. M. Robinson, grand maître des orangistes de Manitoba, annonçant qu'il visitera prochainement cette province afin de commencer une campagne contre les Canadiens Français et le parti réformiste.

Eh bien, tant mieux, il n'est pas dangereux.

Un journal de Saint-Malo—Le Vieux Corsaire—contient à la date des trois et quatre juillet un fort joli compte-rendu des fêtes de Québec.

Ce journal publie par la même occasion la jolie petite pièce de M. N. Leclercq, le 14 septembre 1835 et son article plein de charme et de parfum moyen âge de lieutenant-gouverneur A. R. Angers, qui a paru dans la Voix du Patriote. Le récit du Vieux Corsaire se termine par ces lignes :

"Et il nous est un devoir bien doux de les remettre (les canadiens-français) au nom de tous les Malouins de France et si noble souvenir qui gardent de notre compagne qu'ils nous ont avec tant de magnificence et de sincérité.

Le comité chargé de la confection des listes électorales nommé à l'assemblée de Mercredi soir, au Club National, s'est réuni hier soir aux salles du Club.

Les officiers suivants ont été élus : MM. Philippe Roy, président ; P. M. Saucier, vice-président ; J. A. C. Madore, Secrétaire ; J. G. de la Durantaye, secrétaire adjoint ; Alfred Thibaudou, James Darling et Jérémie Perrault, trésoriers.

Le comité central devra se réunir ce soir aux salles du Club National qui seront ouvertes tous les soirs de 8 heures à 10 heures.

Le comité se fera un plaisir de répondre aux lettres et demandes des amis de la cause libérale dans le district et de faire tout ce qui sera possible pour l'inscription sur les listes de la jeunesse libérale.

Nous rappellerons l'offre faite hier par M. M. Laroche et Brodeur :

Les électeurs de la division Est de Montréal qui désirent inscrire leurs noms sur la liste électorale pourront s'adresser à M. Laroche et Brodeur, avocats, No 1414, rue Notre-Dame.

Ces messieurs ont en main les blancs requis par le statut et ils se chargent de faire inscrire gratuitement tous les amis de la cause libérale.

De la Minerve :
La Patrie appelle M. McCarthy "le Charlot du parti de la Minerve," et dit qu'il a été trop oisif pour parler ainsi à Montréal.

C'est cela. M. Charlot vient à Montréal chaque fois qu'il a besoin de quelque chose. M. McCarthy ne s'est pas du tout dérangé de son pays de la Minerve. M. McCarthy est un homme.

Toujours la logique libérale.

Certainement ! Certainement ! Certainement !
Il vaut mieux un bon adversaire que l'on connaît qu'un lâche qu'on ne connaît pas.

Plusieurs électeurs de la ville viennent chaque jour nous demander des renseignements sur la manière de se faire inscrire sur les listes.

Le temps est si court d'ici au 1^{er} août que nous conseillons à nos principaux amis, dans chaque arrondissement de vote, de s'adresser au réviseur de la division qui leur procurera la liste de 1886 de l'arrondissement, sur laquelle ils pourront travailler plus facilement pour désigner les noms qui doivent être ajoutés ou retranchés.

Qu'ils convoquent ensuite les nouveaux électeurs pour leur faire signer la déclaration requise devant un commissaire de la Cour Supérieure.

L'Empire, de Toronto, se déclare plus ouvertement que jamais favorable au mouvement que les Tories poursuivent depuis longtemps et qui consiste à combattre M. Morat sur le terrain national et religieux.

Dans les écoles françaises de l'Est d'Ontario, dit l'Empire, on a pour politique d'empêcher l'enseignement de l'anglais et de conserver ainsi longtemps que possible la franchise comme langue de l'Instruction. C'est cette politique que M. Ross (ministre de l'Éducation) a encouragée au début de la loi.

Le ministre de l'Éducation agit avec impudence et faiblesse... L'usage de nos livres, si l'enseignement nous en a été toléré autrefois, ce n'était qu'un expédient temporaire et l'enseignement de l'anglais devait être rétabli aussitôt que possible. Aujourd'hui, le ministre cherche à empêcher de faire triompher un système tout opposé, déconseiller l'enseignement de l'anglais et former une population de langue française.

On s'occupe décidément du projet d'une exposition universelle à New-York en 1892. Le maire Grant, par une lettre datée d'hier, a convoqué pour le jeudi 25 courant à trois heures et demie de l'après-midi, cinq cents citoyens notables de la ville et des environs, qui doivent se réunir au City Hall, pour donner leur opinion sur le projet d'exposition.

Président part, M. Charles S. Smith, d'abord de la chambre de commerce, a reçu d'un nombreux comité de membres de cette institution une requête ainsi conçue :

New-York, 16 juillet.—Messieurs, les soussignés, membres de la chambre de commerce, ont l'honneur de vous prier de convoquer une réunion spéciale de la chambre pour le jeudi 25 juillet, à 1 heure après-midi, à l'effet de considérer quelques mesures devant être prises pour célébrer par une grande exposition internationale qui aurait lieu dans cette ville en 1892, le quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Suivent les signatures de plusieurs membres influents de la chambre de commerce. En conséquence de cette requête une réunion spéciale aura lieu à la date indiquée.

Comme on l'a déjà dit, il n'y a pas une minute à perdre si on veut avoir achevé à temps les préparatifs d'une si importante entreprise.

M. R. R. Pœcock qui, comme on le sait, est le chef de la police municipale, a passé quelque temps parmi les tribus sauvages du Nord-Ouest et a écrit plusieurs études sur la vie et les mœurs de ces peuples, est actuellement parmi les indigènes de la Colombie anglaise.

Il écrit les descriptions les plus vivantes sur la condition de ces malheureux, qui, prétend-il, sont systématiquement corrompus et déclinés. La politique de cruauté et de dégradation qui a poussé les sauvages de la Saskatchewan à une révolte désespérée se poursuit encore contre leurs frères de la prairie du Pacifique, et le département ne peut ou ne veut pas remplir son devoir.

Blancs et sauvages violent ouvertement la loi. M. Pœcock raconte un incident qui démontre comment on fait les choses sous le régime paternal de M. Dewdney. Un agent local ayant entrepris de transporter des sauvages aux villes du littoral pour fins d'immoralité, les compagnies de vapeurs se sont plaintes qu'on leur enlevait une partie importante de leur trafic et l'agent a été sévèrement réprimandé par son supérieur à Ottawa.

Le gouvernement Meier, se rendant aux vœux de la population des comtés de Rouville et St-Hyacinthe, vient d'envoyer son ingénieur, M. L. A. Vallée, pour faire un relevé complet de la rivière des Hurons à travers les paroisses notamment de St-Jean-Baptiste et de St-Madeleine sur un parcours de près de douze milles, en vue des travaux d'assainissement demandés par M. Laroche, député du comté. M. Vallée a pris huit jours pour faire ce relevé hydrographique et il est reparti mardi pour Québec. On porte ici un vif intérêt à l'entreprise, qui aurait pour effet d'assainir une superficie d'au moins 3,000 arpents de terres actuellement perdues par la culture par suite de la stagnation des eaux à travers les paroisses de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville et de St-Hyacinthe. Il y a actuellement de 8 à 10 arpents d'excellente terre de prairie sur les bords de la rivière des Hurons sur un parcours de 8 à 10 milles; cela donne une idée de l'importance de l'entreprise, qui sauverait des centaines de mille piastres. C'est ce qu'on peut appeler une occasion de faire de la colonisation en grand. Honorer un gouvernement Meier pour avoir pris l'initiative de cette exploration !

Inutile de vous dire qu'on a suivi avec intérêt les explorations de l'ingénieur, faites en vue de trouver un moyen pratique d'accélérer l'écoulement de la rivière.

On nous a dit que le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 2^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 3^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 4^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 5^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 6^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 7^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 8^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 9^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 10^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 11^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 12^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 13^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 14^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 15^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 16^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 17^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 18^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 19^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 20^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 21^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 22^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 23^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 24^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 25^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 26^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 27^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 28^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 29^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 30^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 31^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 32^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 33^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 34^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 35^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 36^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 37^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 38^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 39^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 40^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 41^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 42^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 43^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 44^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 45^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 46^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 47^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 48^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 49^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 50^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 51^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 52^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 53^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 54^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 55^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 56^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 57^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 58^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 59^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 60^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 61^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 62^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 63^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 64^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 65^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 66^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 67^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 68^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 69^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 70^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 71^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 72^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 73^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 74^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 75^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 76^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 77^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 78^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 79^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 80^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 81^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 82^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 83^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 84^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 85^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 86^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 87^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 88^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 89^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 90^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 91^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 92^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 93^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 94^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 95^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 96^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 97^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 98^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 99^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 100^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 101^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 102^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 103^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 104^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 105^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 106^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 107^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 108^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 109^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 110^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 111^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 112^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 113^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 114^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 115^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 116^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 117^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 118^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 119^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 120^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 121^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 122^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 123^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 124^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 125^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 126^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 127^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 128^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 129^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 130^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 131^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 132^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 133^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 134^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 135^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 136^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 137^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 138^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 139^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 140^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 141^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 142^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 143^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 144^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 145^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 146^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 147^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 148^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 149^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 150^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 151^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 152^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 153^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 154^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 155^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 156^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 157^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 158^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 159^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 160^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 161^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 162^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 163^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 164^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 165^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 166^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 167^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 168^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 169^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 170^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 171^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 172^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 173^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 174^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 175^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 176^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 177^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 178^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 179^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 180^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 181^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 182^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 183^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe avec le lot 150 dans les campagnes; 184^e que tout un revenu de 200 piastres par an est payé par le propriétaire de la propriété qui occupe

LA PATRIE
Imprimé et publié par
La Compagnie de Publication de La Patrie

ADMINISTRATEUR RESPONSABLE
F. G. BOUTIER
215, RUE SAINT-JACQUES

ABONNEMENTS
Tous les abonnements sont payés d'avance

LA PATRIE
MONTREAL, QUINZE

AUTOUR DU MONDE
Noyade à St-Augustin.

Bravoure d'une jeune fille à St-Augustin.

Les Chevaliers du Travail.

Le "Truth" et le mariage de la fille du Prince de Galles.

Les mariages orthodoxes en Russie.

Jack l'Éventreur.

Accident dans un Cirque.

On vient de découvrir à Sparta, Grèce, le tombeau intact d'un roi de l'époque archaïque.

À Paris, les journaux, même ceux les plus hostiles au général Boulanger, ont écrit de dures choses.

L'Amérique de Nashville, Tenn., publie une entrevue d'un de ses journalistes avec Mgr Keen.

M. Penderley a déclaré à un reporter de Chicago qu'il n'avait jamais fait pour son compte de chevalier ni de chevalier de la Légion d'honneur.

En transposition, dans l'œuvre de Parnell, M. Matthews Harris, député de Galway, a déclaré qu'il ne pouvait dire et Parnell n'en était pas digne.

Un petit garçon, de quatre ans, fils de M. Paul Gagnon, habitant à St-Augustin, a été tué par la chute d'un toit.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Le Pruth de Londres semble peu respectueux à propos de prochains mariages de la fille du prince de Galles avec la princesse Alix.

Co qu'est devenu le Bastille.
"Demander la complainte du spectateur de la Bastille, avec son portrait véridique, démodé, son...

On avait effectivement trouvé, non pas un, mais deux squelettes dans le cadavre de la Bastille. Il fut inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

On s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul, mais on s'attendait à ce que le cadavre de la Bastille fût inhumé au cimetière St-Paul.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE DIGESTION PARFAITE
WATER OF TETE

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

CARTER'S
LITTLE
LIVER
PILLS

LES PILULES DE RADWAY
POUR LE FOIE

LE MAL
DE TETE

NERVEUX

FUMEZ LE
CIGARE
BOULEVARD

REMEDE DU DR. SEY

LE GRAND REMEDE FRANCAIS
contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

LA PATRIE
R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF

Le Remède du Malin et le plus bon
Prix pour l'usage de la Famille

Un Valant non pensant d'or.
14 Janvier 1899

RADWAY'S READY RELIEF
Dans Ses Différentes Formes,
Fièvre, Fièvre Intermittente.

LES PILULES REGULATRICES
DU DR RADWAY

UNE MAUVAISE CHUTE
Deux individus tombent de la hauteur de 33 pieds

APRES SIX MOIS
Un individu qui n'a rien perdu pour attendre

REUME TELEGRAPHIQUE
Un très grave accident de chemin de fer

Le Samedi
notre établissement se ferma à une heure précise

GRANDE VENTE ANUELLE
REDUCTIONS IMMENSES DANS NOTRE DEPARTEMENT DE DANTS

LA GARDIENNE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CADEAUX
NOCES
CADEAUX COMPLIMENTAIRES CADEAUX DE NAISSANCE

THOS. SONNE
Fabrication de Couvertures, Tapis, Velours et Draperies

"CROWN JEWEL"
Cette célèbre marque de première classe pour montres

Perrault & Mesnard
Architectes

J.M. WORTHER
MANUFACTURIER DE CIGARES EN GROS

P. S. Spécialité—Marques privées et spéciales pour les gros

HARNAIS HARNAIS! Nous vendrons TOUT NOTRE STOCK

25 CENT 25 D'escompte
McLaren's London Saddlery EMPORIUM

DECS
D'habitation de Mgr Marchand, premier évêque de ce diocèse

LE FAUT UN CHAPEAU
C'est indispensable pour avoir un bon chapeau

LE BOUTONNIER
Londres, 19.—On rapporte qu'un million des circonscriptions politiques

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)

AMUSEMENTS
Théâtre Royal
(The Black Hussar)